

CRISE À LA FGR-FP UN DÉFI POUR LE SYNDICALISME

S O M M A I R E

Page 2

- Qu'est-ce que la FGR-FP ?
- Petite histoire de la FGR

Page 3

- Une fédération qui gagne à être connue et défendue

Page 4

- La FGR : une composition pluraliste originale
- La reconnaissance du syndicalisme retraités

Page 5

- Du SE-FEN de 1992 au SE-UNSA de 2016

Page 6

- Fonction publique : un modèle pour les retraités ?

Page 7

- La section FGR de l'Hérault
- Entretien avec Michel Salingue

Page 8

- La crise ou comment en sortir

8 PAGES RÉALISÉ PAR :

Jean-Yves Barbier,
Jean-Paul Beauquier,
Jean-Pierre Billot, Mireille Breton,
Marylène Cahouet, Annie Eveno,
Daniel Rallet, Pierre Toussnel,
Jean-Louis Viguié

Pour une FGR-FP pluraliste, unitaire et combative

Dans un contexte de division syndicale, le Syndicat des Enseignants (UNSA) a pris la décision d'y ajouter un élément supplémentaire en se désaffiliant de la FGR-FP, association syndicale pluraliste des retraité-e-s de la Fonction publique. Cette décision est d'autant plus dommageable qu'elle intervient au moment où les attaques contre le code du travail et le statut de la Fonction publique se précisent.

Nous estimons au contraire que doit exister un tel outil pluraliste, construit en 1936. Dans l'immédiat il est important de créer une dynamique pour faire vivre la FGR-FP dans le pluralisme et l'unité. Après la décision du SE-UNSA, l'attitude des retraités de ce syndicat, attachés à la FGR et qui n'ont pas été consultés, va être déterminante.

Combien quitteront la FGR ? Combien resteront comme adhérents directs ? Combien rejoindront l'association ARFEN (Association des retraités fonctionnaires de l'Éducation nationale) qui vient d'être créée par deux anciens secrétaires généraux (Jacques Maurice et Annick Merlen, tous deux syndiqués au SE-UNSA) pour leur donner la légitimité de continuer à participer aux travaux de la FGR-FP de façon collective ?

La Commission Exécutive extraordinaire du 2 mars 2016 a fait le point de la situation à partir des interventions des délégués régionaux, des élus et des représentants des syndicats, et a exprimé une volonté quasi unanime de poursuivre l'activité de la FGR-FP. Elle a voté l'affiliation de l'ARFEN et pris des dispositions pour assurer le prochain congrès de Caen en juin prochain.

Quelques interrogations fortes : comment garantir le caractère pluraliste ? Comment relancer la FGR-FP malgré les départs ?

Le SNES-FSU réaffirme l'importance d'un outil unitaire, actif pour défendre les retraités de la Fonction publique. Il s'agit donc d'explorer toutes les pistes pour créer une dynamique porteuse de ces exigences et de l'élargir à davantage de forces syndicales des trois Fonctions publiques. ■

Frédérique Rolet, cosecrétaire générale
Marylène Cahouet, secrétaire de catégorie

QU'EST-CE QUE LA FGR-FP ?

UNE ASSOCIATION... SYNDICALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

La FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique) est une association nationale, regroupant plus de 47 000 pensionnés des trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) ainsi que leurs veufs ou veuves.



Deux canaux d'adhésions existent depuis l'origine :

- celui de ses syndicats de fonctionnaires affiliés à la FGR-FP. Par exemple, un retraité syndiqué au SNES-FSU bénéficie automatiquement de l'adhésion à la FGR, la cotisation étant comprise dans sa cotisation syndicale ;
- celui des adhésions individuelles auprès des sections départementales. Ils ou elles peuvent

être élu-e-s à toutes les responsabilités départementales ou régionales.

UNE CONFIGURATION ORIGINALE

La FGR a le statut d'association, mais regroupe essentiellement des syndicats. Entre deux congrès, la FGR-FP est administrée par une Commission exécutive nationale (CEN) composée de seize délégués nationaux (élus au

congrès), vingt-deux délégués régionaux et de quatre délégués des syndicats les plus importants, c'est-à-dire le SE-UNSA (15 063 adhérents en 2014), le SNUipp-FSU (9 015), le SNES-FSU (7 642) et Solidaires Finances Publiques (1 815).

Le bureau élu par la CEN est composé actuellement de quatre membres (deux UNSA et deux FSU), dont Bénédicte Vrain du SNES-FSU, et présidé par un secrétaire général (depuis 2014 : Michel Salingue du SNUipp-FSU).

La FGR est représentée dans chaque département par une section administrée par une commission exécutive élue en assemblée générale des adhérents. Chaque section comprend les adhérents syndiqués résidant dans le département et les adhérents individuels du département. La revue, *Le Courrier du Retraité*, paraît huit fois par an.

La motion revendicative est proposée au congrès après amendements des sections départementales. Elle intègre différents chapitres : place des retraités dans la société, retraites de la Fonction publique, protection sociale, fiscalité. Ces chapitres sont préparés par des groupes de travail qui suivent ces dossiers et sont constitués de membres de la CE natio-

Petite histoire de la FGR-FP : l'unité préservée malgré les scissions dans le

La FGR-FP est née en 1936. Elle a été créée par une militante du Syndicat national des instituteurs et de la Fédération générale des fonctionnaires, **Marthe Pichorel**, connue également pour ses engagements féministes. Elle regroupe des syndicats affiliés ainsi que des adhérents directs.

À l'époque, le code des pensions, voté en 1924, n'était toujours pas appliqué intégralement. Il était même remis en cause périodiquement. En accord avec la Fédération générale des fonctionnaires, les retraités ont jugé nécessaire de constituer une Fédération générale des retraités.

Interdite par le gouvernement de Vichy, elle a poursuivi ses activités dans la clandestinité et s'est reconstituée en 1944. La FGR-FP a participé activement aux luttes menées en faveur des retraités en collaboration étroite avec les fédérations de fonctionnaires.



1948 Scission de la CGT, les enseignants choisissent l'autonomie (FEN). La FGR-FP reste unie.

1992 Les directions de la FEN et du SNI (devenus UNSA Éducation et Syndicat des Enseignants) excluent le SNES et le SNEP qui créent alors une nouvelle fédération, la FSU. Le SNES fait le pari de maintenir l'unité syndicale pour les retraités et de convaincre la direction de la FGR d'accepter un partage des responsabilités entre majorité (UNSA) et minorité (en particulier FSU).

Depuis les années 2000 Jacques Maurice, élu secrétaire général en 1999, puis Annick Merlen qui lui a succédé ont progressivement accepté ce partage et ont fait en sorte que des militants de syndicats nationaux de la FSU accèdent à des responsabilités.

Les effectifs dans les syndicats de la FSU dépassent progressivement ceux inscrits dans des syndicats de l'UNSA.



nale, de membres désignés par les syndicats et les sections départementales.

EN LIAISON AVEC LES SYNDICATS DE RETRAITÉS

La FGR-FP participe aux travaux et aux actions de l'inter-UCR, réunion des unions confédérales de retraités (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA) à laquelle la FSU et Solidaires ne participent pas du fait de l'opposition de la CFDT.

Elle est dans le « groupe des neuf » (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, SFR-FSU, UNIR-Solidaires et les associations de retraité-e-s FGR-FP, LSR, Ensemble & solidaires-UNRPA) créé en 2014 afin de pallier la paralysie de l'inter-UCR pour impulser des actions pour la défense des retraités. ●

syndicalisme des actifs

En 2014, dernière donnée disponible, 42,1 % des adhérents étaient syndiqués à la FSU contre 36,5 % pour l'UNSA, 3,9 % pour Solidaires, 2,9 % pour FO. Près de 13 % sont des adhérents directs.

Mais les représentants FSU restent minoritaires à la commission exécutive nationale et parmi les secrétaires départementaux et délégués régionaux.

Au congrès de Poitiers (2014), Annick Merlen, secrétaire générale, constatant que les effectifs de la FSU sont les plus nombreux, a considéré qu'il revenait à celle-ci d'assurer le secrétariat général (Michel Salingue du SNUipp) dans un bureau comprenant deux UNSA, et deux FSU.

Janvier 2016 Le SE-UNSA prend la décision de se retirer de la FGR à compter du 1^{er} janvier 2016.

UNE FÉDÉRATION QUI GAGNE À ÊTRE CONNUE... ET DÉFENDUE POINT DE VUE D'UNE NOUVELLE ADHÉRENTE

Née en 1953, je fus parmi les premier-e-s malmené-e-s de la réforme des retraites que j'avais combattue. Puis j'ai vécu le simulacre des 2 euros d'augmentation de ma rémunération continuée mais la hausse imposée de 18 euros de ma cotisation MGEN, j'ai lu les petites avancées et grandes insuffisances des lois santé, vieillissement etc. Autant de raisons de rester syndiquée, pour me défendre et continuer à agir pour une autre société où la « solidarité intergénérationnelle » ne serve pas aux tenants de l'austérité à cibler – entre autre – les retraités de la FP pour ne pas s'en prendre à l'oligarchie dominante.

En 2014, j'ai reçu ma carte de la FGR-FP... Presque une surprise. J'ai découvert un outil unitaire et combatif par ces temps de division et de désinformation, né en 1936, présent et actif dans les luttes actuelles, une fédération originale, et dont j'étais devenue membre en tant que retraitée syndiquée SNES-FSU.

UN DES FREINS AUX CHOIX AUSTÉRITAIRES

Pouvoir d'achat, niveau de vie, accès aux soins, lois cadre... rien n'est plus acquis aujourd'hui. La FGR débat et agit sur tous ces points en toute indépendance (comme l'a montré la non participation de sa direction nationale, discutée, aux actions du groupe des 9 le 24 novembre dernier). Mais sa diversité fait aussi sa force de passeur de mémoire, de



valeurs communes pour les actions unitaires, la solidarité, la laïcité...

La désaffiliation du SE-UNSA est un mauvais coup. Avec les retraités du SE « abasourdis », faisons la vivre dans l'unité, parce que les retraité-e-s et les actifs de la FP le méritent bien !

Pour mémoire, la FGR a été la seule organisation de retraités interdite par « Vichy ». Marthe Pichorel, sa première secrétaire générale, portait une attention particulière pour les droits des femmes retraitées de la FP. Lisez son appel de mars 1936⁽¹⁾, les combats demeurent. ● **M. B.**

(1) <http://www.fgrfp.org/dossiers/histoireFGR/special70ans.pdf> (page 7).



LA FGR-FP : UNE COMPOSITION PLURALISTE ORI

La FGR-FP, dès son origine en 1936, fut composée de retraités des syndicats qui lui étaient affiliés, d'associations, d'ayants cause, d'adhérents directs, ceux-ci étant essentiellement d'anciens syndiqués qui avaient quitté leur organisation une fois retraités.

LE RECRUTEMENT DES ADHÉRENTS DIRECTS EST DÉPARTEMENTAL

Il s'opère parmi des non-syndiqués, d'anciens syndiqués et aussi parmi des adhérents de syndicats qui se sont désaffiliés de la FGR-FP. Leur effectif, chiffres de 2014, est de 5 800 adhérents ce qui représente 12,25 % du total des membres de la FGR, leur répartition étant très inégale sur le territoire. La désaffiliation du SE-UNSA, d'autres syndicats peut-être, grossira leurs rangs...

Une enquête de 2012 montrait leur implication dans l'activité de la FGR : près du quart d'entre eux étaient membres des commissions exécutives, exerçaient des responsabilités de secrétaire départemental ou trésorier, deux étaient délégués régionaux.

Au niveau national, l'élection des membres délégués de la commission exécutive se fait sur une liste de syndiqués, sur une base identi-

fiable claire, respectant depuis quelques années les équilibres syndicaux internes de la FGR-FP, ce qui ne peut se faire pour les adhérents directs qui sont une somme d'individualités d'origines diverses.

Le choix a été fait au congrès de 2014 de leur assurer cependant une présence à la commission exécutive nationale, selon des modalités particulières ; ce sera fait au congrès de 2016.

Par ailleurs, en 2003, la FGR-FP a signé une convention de partenariat avec quatre organisations de retraités de la Fonction publique, l'ANR-PTT (La Poste), et l'UNPRG (gendarmerie), la FNOM (officiers mariniers), l'UNRP (police), pour constituer le Pôle des Retraités de Fonction Publique.

Leurs objectifs communs : le maintien du statut de la FP, la défense du code des pensions, une protection sociale de qualité, une réforme générale de la fiscalité...

LE PÔLE DES RETRAITÉS

Informations, concertation, audiences auprès des pouvoirs publics et des parlementaires, le Pôle des retraités se réunit trois fois l'an au moins pour faire le point sur les différents dos-



siers et préparer les interventions communes sur le pouvoir d'achat, la loi « vieillissement »...

Ces rencontres sont démultipliées au niveau départemental.

Enfin, la FGR-FP est actuellement l'un des seize membres du collège des organisations de retraités du CNRPA, le Comité national des retraités et

LA RECONNAISSANCE DU SYNDICALISME RETRAITÉ UN ENJEU POUR TOUS ET PAS SEULEMENT POUR LES ORGANISAT

Pendant plus d'un demi-siècle, la représentativité syndicale est restée fondée sur la loi de décembre 1946. Celle du 20 août 2008, qui formalise l'accord ratifié par les organisations patronales d'une part, et la CGT et la CFDT de l'autre, conduit à une modification importante du paysage syndical dans la mesure où elle introduit de nouvelles règles comme la prise en compte du nombre d'adhérents et des suffrages exprimés dans les différentes élections professionnelles. Les organisations syndicales ont donc intérêt à faire comptabiliser dans leurs rangs les retraités qu'ils syndiquent, c'est sans doute un des éléments qui explique l'attitude du SE-UNSA.

LE SYNDICALISME DES RETRAITÉS EST RELATIVEMENT RÉCENT

Les confédérations syndicales ont attendu le début des années 1970 pour organiser les retraités ; elles ont laissé le champ à des associations qui avaient au départ comme objectif « d'occuper » les retraités et personnes âgées en leur proposant des loisirs et des lieux de



convivialité ou de faciliter leur quotidien et de leur venir en aide en cas de besoin.

LES ASSOCIATIONS ONT OCCUPÉ LE TERRAIN

Elles ont rapidement pensé qu'elles devaient être considérées par les pouvoirs publics

comme les représentants de cette catégorie d'âge dont elles entendaient défendre les intérêts matériels et moraux, sans distinction de situation sociale ou de revenus.

Ainsi la CFR (Confédération française des retraités), qui regroupe aussi bien les « aînés ruraux » que les retraités des professions libérales et reven-

GINALE



personnes âgées, organisation qui est obligatoirement saisie de tout texte réglementaire les concernant. Cette structure devrait être englobée dans le Haut conseil de la famille et des âges de la vie instauré par la récente loi sur le vieillissement, instance dans laquelle la FGR-FP sera représentée. ●

ÉS IONS SYNDICALES

dique 1 500 000 adhérents, mène campagne, y compris au niveau européen, pour représenter les retraités et personnes âgées dans toutes les instances en se substituant aux organisations syndicales de salariés.

LA FGR-FP : UNE FONCTION NÉCESSAIRE

La FGR-FP, de par son antériorité, son attitude irréprochable entre 1940 et 1945, ses effectifs, son expertise et son activité bénéficie d'une reconnaissance jusqu'à ce jour incontestée comme organisation représentative des retraités de la Fonction publique de l'État.

Au moment où les attaques contre les fonctionnaires et contre les retraités se multiplient, il est fort mal venu d'affaiblir la FGR-FP qui pourrait se voir contester son statut d'interlocuteur des pouvoirs publics.

Il est fort mal venu de mettre en difficulté un pôle commun possible pour tous les retraités de la Fonction publique, alors que faire front ensemble est devenu indispensable. ●

DU SE-FEN DE 1992 AU SE-UNSA DE 2016 : ALLERGIE À LA DÉMOCRATIE

1992 : LE SUICIDE DE LA FEN

Regroupant plus de 500 000 syndiqués dans les années 1970, la Fédération de l'Éducation nationale est confrontée à une accélération de la scolarisation dans le second degré puis dans le supérieur et, avec elle, à la croissance des effectifs des enseignants de ces deux secteurs. Le SNI (Syndicat national des instituteurs), jusqu'alors ultramajoritaire dans la fédération, vit très mal la croissance du SNES, du SNEP, du SNESup... Loin de prendre en compte leurs points de vue, il les écarte de la direction de la fédération et s'isole dans des conceptions qui ignorent les exigences de qualifications croissantes pour la jeunesse et leurs enseignants qu'impose une démocratisation de l'enseignement.

Le divorce croissant entre la masse des personnels, y compris dans le premier degré et la direction de la fédération, fait craindre à celle-ci de perdre à terme la majorité. Elle rejette les demandes de tous les syndicats de participer à l'élaboration d'un projet fédéral commun. Elle théorise la nécessité de se séparer de ceux qu'elle estime responsables de l'incapacité des gouvernements de 1981 à 1986 de promouvoir une réforme démocratique de l'enseignement. Elle explore la possibilité d'une « recomposition » avec la CFDT.

Les succès revendicatifs remportés par le SNES, le SNEP, le SNESup... en 1989, à l'issue d'un puissant mouvement revendicatif qu'elle n'a pas soutenu et dont elle a combattu les objectifs, la convainquent que sa majorité lui échappe. Elle engage dès lors

un processus de mise en tutelle puis d'exclusion du SNES et du SNEP puis du SNETAA pourtant associé à sa direction et crée le SE qui prétend rassembler désormais les enseignants de la maternelle à la Terminale. Cette stratégie provoque l'éclatement du SNI puis la création de la FSU par les syndicats exclus et tous ceux qui s'opposent à ces choix suicidaires, dont tous les courants de pensée présents dans la FEN à l'exclusion de celui majoritaire au SNI.

Lors des élections professionnelles qui suivent, les personnels placent la FSU largement devant la FEN qui s'est fondue dans l'UNSA. Mais le syndicalisme paie très cher cette stratégie : en 1993, la FSU et la FEN regroupent moins de la moitié des 550 000 adhérents que comptait la FEN vingt ans plus tôt alors que les effectifs enseignants ont fortement crû !

2016 : LE SE-UNSA TENTE DE TORPILLER LA FGR-FP

Mesurant les dégâts causés par 1992, les responsables retraités de la FGR-FP, pourtant membres de l'UNSA, vont au contraire progressivement associer les syndicats de la FSU, en dépit de bien des réticences, aux responsabilités. Les secrétaires généraux prennent acte de l'attitude constructive des syndicats de la FSU et, de congrès en congrès, les positions communes s'affirment.

La croissance des effectifs de la FSU et la régression de ceux de l'UNSA font qu'en 2011 ceux de la FSU dépassent ceux de l'UNSA. Annick Merlen, secrétaire générale ►►



» sortante de la FGR, propose lors du congrès de Poitiers (juin 2014) que le secrétariat général soit désormais confié à M. Salingue du SNUipp-FSU. Cette proposition recueille un accord très majoritaire dans le congrès dont la majorité des membres sont membres de l'UNSA. Ce choix n'est pas du goût de la direction du SE. Le 20 janvier 2016, elle décide, sans prendre l'avis de ses retraités et sans même en informer la plupart d'entre eux, qu'ils ne sont plus membres de la FGR-FP à compter du 1^{er} janvier 2016.

LE JEU NORMAL DE LA DÉMOCRATIE

J. Maurice, ex-secrétaire général, dénonce : « *le SE n'accepte pas d'être minoritaire* » et relève que la FSU, elle, l'a accepté depuis plus de vingt ans.

L'un des « arguments » du SE pour prendre cette décision est celle de la FGR d'agir, en conformité avec ses mandats de congrès, pour combattre aux côtés des retraités de FO, de la CGT, de Solidaires, de la CFTC, de la CGC... des choix gouvernementaux défavorables aux retraités alors que CFDT et UNSA ont refusé de s'associer à ces actions.

En 2016, comme en 1992, le SE n'accepte la démocratie que si elle lui assure la majorité et il n'hésite pas à affaiblir le syndicalisme. ●



Annick Merlen

© DR

FONCTION PUBLIQUE UN MODÈLE POUR LES RETRAITES ?

Le principal danger pour les pensionnés de l'État, comme pour les fonctionnaires en activité, c'est le relativisme idéologique développé par certains libéraux et certains syndicalistes, qui considèrent les fonctionnaires comme des salariés parmi d'autres, sans distinction particulière.

Cette négation de la spécificité du service de l'État est, en soi, l'indice d'un recul assez grave dans la conscience collective.

L'État, tel que nous le connaissons, a toujours permis à ses « officiers » ou « employés » de vivre plus ou moins bien selon les fonctions qui leur étaient confiées et, passé un temps plus ou

civil » sont de fait noyées dans le budget général en vertu de la fongibilité des crédits, même si par une démarche non dénuée d'arrière-pensées et sans rapport avec une obligation de financement, une ligne du montant des pensions est affichée dans les comptes des ministères.



moins long, de se retirer munis d'une pension. Avoir servi l'État était assorti d'une reconnaissance monnayée des activités passées : c'est le fondement du traitement continué dans la FP et, plus généralement, une rémunération continuée et viagère du travail. Il existe un service des retraites de l'État (à Nantes) et la première loi les concernant remonte à 1790.

La loi Le Pors, en agrégeant les trois versants de la FP (FPE, FPT, FPH), n'a pu unifier ni les modalités de recrutement et de gestion des carrières, ni le système de retraite, la FPT et la FPH disposant de caisses spécifiques alors que la FPE assurait sur le budget de l'État le versement des pensions.

C'EST À CE NIVEAU QU'IL FAUT ÊTRE VIGILANT

Le principe de la retraite par répartition n'étant pas applicable à la FPE, les retenues « pension

La retenue effectuée sur un traitement brut hypothétique signifie que l'État considère que le fonctionnaire doit contribuer au paiement de sa propre pension future ou à celle des retraités en vertu d'une répartition fondée sur la solidarité intergénérationnelle par contamination du régime général.

C'est le contraire même d'un droit à pension et, quand l'État crée une retraite additionnelle de la FP, il rapproche la FP du régime du privé, remettant en cause à la fois le statut et la spécificité de la FP et le principe d'un droit à pension de ses agents. ●

Voilà pourquoi les fonctionnaires doivent combattre toute régression de leur statut et voilà pourquoi une organisation experte dans la défense des retraites de la FPE est non seulement utile mais nécessaire.

LA SECTION FGR DE L'HÉRAULT... UNE SECTION COMME LES AUTRES



Comme les autres, peut-être pas tout à fait ! Ne serait-ce que parce qu'elle comptait fin 2015 un bon millier d'adhérents dont 20 %... d'adhérents directs, les 80 % restants se répartissant à peu près à égalité entre UNSA et FSU, une fois décomptés quelques dizaines de retraités de Solidaires et de FO. Il est vrai que, au fil des années, le rapport entre UNSA et FSU s'est progressivement renversé à l'avantage de la FSU, la conséquence étant un rééquilibrage tout aussi progressif

au sein de la Commission exécutive départementale, sans pour autant que la FSU y soit jamais majoritaire. Un camarade du SNES la préside depuis quelques mois, succédant à un membre du SNPDEN. Nos assemblées générales se déroulent dans un climat relativement serein, avec une centaine de participants. Et, depuis une dizaine d'années, la FGR participe aux intersyndicales, dans leurs configurations successives, débouchant souvent sur des initiatives unitaires.

La recherche patiente du consensus nous a même permis de proposer des amendements quasi unanimes au dernier congrès. C'est encore le cas pour la préparation du prochain ! Les soubresauts provoqués par le retrait de l'UNSA se traduisent pour le moment par la démission de trois membres de la CED, issus du SE-UNSA. Le courrier adressé par l'un d'eux aux membres de la CED illustre assez bien la qualité du respect mutuel qui nous animait dans nos réunions. En voici un extrait :

“ Je quitte [la FGR] en respectant son œuvre considérable pour la défense des retraités tout au long de ses 80 ans d'existence. Je la quitte en saluant sincèrement le travail de consensus mené par Michel Salingue... depuis sa prise de responsabilité... Dans le cadre de la CED 34, je tiens à souligner que nos débats ont toujours été respectueux des points de vue de chacun, et marqués par une authentique convivialité. La FGR va poursuivre sa route, sur les orientations qui sont les siennes. Je ne doute pas que nous ayons à partager de futurs combats... ”

La FGR 34 a pris position le 15 février pour rechercher les voies de la réussite de la 3^e option proposée par le Bureau national. ●

ENTRETIEN AVEC MICHEL SALINGUE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FGR-FP

Le 19 janvier dernier, lors de son Conseil national, le SE-UNSA a décidé de la désaffiliation de son syndicat à la FGR-FP provoquant une crise grave dans l'organisation. Comment en est-on arrivé là ?



Michel Salingue

Effectivement, le SE-UNSA a pris cette décision de désaffiliation le 19 janvier avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016. Cette décision relève, bien évidemment, de la responsabilité du seul SE-UNSA. Cependant, nombreux sont les retraités du SE qui nous ont fait part de leur incompréhension, de leur regret, de leur colère de ne pas avoir été consultés même si un certain nombre d'entre eux l'avaient été seulement quelques jours auparavant. Plus nombreux encore, dans les jours qui ont suivi, ont été ceux qui nous ont fait part de leur attachement à la FGR et de leur volonté de poursuivre cet engagement.

Quelles conséquences pour la FGR-FP ?

Ne nous cachons pas que les conséquences sont lourdes pour la FGR-FP. En effet le SE-UNSA, ►►

» avec ses 15 000 adhérents, faisait partie des plus importantes organisations syndicales de la FGR. Mais, au-delà de la simple question des effectifs, se pose la question essentielle de la nature de la FGR : son unité dans la diversité, avec le départ du SE c'est une sensibilité importante qui disparaît.

Aussitôt la décision connue, la préoccupation première du Bureau national de la FGR a été de se poser la question, bien sûr, des effectifs mais, surtout, de la diversité des points de vue dans la FGR. Comment faire pour que le point de vue qui était celui des militants issus du SE puisse continuer à s'exprimer ? L'idée a alors germé d'une association qui s'affilierait à la FGR et regrouperait ses camarades. Cette idée a été reprise par Annick Merlen et Jacques Maurice, tous deux anciens secrétaires généraux de la FGR-FP, qui ont alors constitué l'ARFEN (Association des retraités fonctionnaires de l'Éducation nationale).

Le congrès national de la FGR-FP doit se tenir en juin à Caen. Aura-t-il lieu ?

Ce congrès aura bien lieu, les statuts actuels de la FGR-FP le permettent sans difficulté. L'affiliation de l'ARFEN devrait être validée par la



Commission exécutive nationale exceptionnelle du 2 mars et tous les délégués des sections départementales prévus pourront être à jour de leur cotisation soit par l'intermédiaire de leur syndicat, soit comme adhérent direct, soit par l'intermédiaire de l'ARFEN. En attendant vont se tenir au printemps les assemblées départementales pour lesquelles les lieux et dates sont quasiment tous arrêtés.

Il serait bien dommage pour les retraités de la Fonction publique dans leur ensemble, pour l'exemple unitaire qu'elle donne, pour son rôle d'interface entre le monde syndical et le monde associatif des retraités, que la FGR-FP s'affaiblisse ou même disparaisse. Dans un monde de retraités bien peu organisé, tout recul de l'unité ne peut qu'être néfaste. ●

LA CRISE OU COMMENT EN SORTIR

La décision du SE-UNSA de se désaffilier de la FGR-FP est lourde de conséquences. D'abord pour le mouvement syndical des retraités, et ce alors qu'à l'initiative de l'intersyndicale dite « groupe des 9 » (UCR-CGT, FO, UNIR Solidaire, CFC-CGC, UNAR-CFDT, SFR-FSU, LSR, UNRPA, FGR-FP), les retraités ont manifesté à plusieurs reprises contre les politiques d'austérité du gouvernement. De plus, cette décision accroît la division dans un champ déjà morcelé : la présence de deux intersyndicales de retraités l'atteste (groupe des 9 et Inter-UCR où ne figurent ni la FSU ni Solidaires). Enfin, amputée de 15 000 adhérents sur 47 000, la FGR-FP se trouve ainsi avec pour composante majoritaire la FSU, donc déséquilibrée.

Face à cette crise, trois solutions étaient possibles :

- ▶ la dissolution de la FGR-FP ;
- ▶ la transformation de la FGR-FP en simple association sans lien syndical ;
- ▶ la poursuite de la FGR-FP outil de type associatif

et syndical, pluraliste et unitaire pour lequel il sera nécessaire d'organiser la prise en compte de toutes les sensibilités (hypothèse soutenue par le SNES-FSU) ;

À la quasi-unanimité, la CE extraordinaire du 2 mars a choisi la troisième solution.

Dans le même temps, deux anciens secrétaires généraux de la FGR-FP



ont décidé de créer l'ARFEN, pour garder une représentativité forte et pour continuer à défendre la Fonction publique.

Ensuite, il reste à réfléchir à son avenir et aux conditions nécessaires pour qu'une construction unitaire, pluraliste et ouverte au plus grand nombre de forces syndicales des trois fonctions publiques puisse exister et se développer.